

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi o8 mars 2023 à 18h le Comité d'AQUAVESC légalement convoqué par son Président, Monsieur Erik LINQUIER, s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles.

OBJET: 2023/01- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Sont présents :

Chavenay: Stéphane GOMPERTZ

Louveciennes: Dominique MASSERON (suppléant de Madame Isabelle DE TONQUEDEC)

EPT GPSO: Laurence GAUCHERY (suppléante de Madame Valentine BOUVET), Pierre CHEVALIER **EPT POLD**: Beatrice BODIN, Eric BERDOATI, Olivier BERTHET, Gilles VERGNORY (suppléant de Madame

Catherine BLOCH)

CA SQY: Françoise BEAULIEU, Henri-Pierre LERSTEAU, Eva ROUSSEL, Bruno BOUSSARD (suppléant de

Madame Catherine BASTONI)

CA VGP: Denis PETITMENGIN, Christian ROBIEUX, Bernard MILLION-ROUSSEAU, Emilien NIVET, Alain SANSON, Michel AUBOUIN, Richard DELEPIERRE, Christophe MOLINSKI, Isidro DANTAS, Erik LINQUIER, Martine SCHMIT

<u>Absents ou excusés</u>: Catherine LANEN, Fréderic PELEGRIN, Olivier AFONSO, Moussa FOUZI, Roger ADELAIDE, Hélène DENIAU, Igor GAZEYEFF, Muriel COSTERMANS

Ont donné pouvoir: Myriam DEBUCQUOIS à Eva ROUSSEL, Luc WATTELLE à Erik LINQUIER, Bernard MEYER à Henri-Pierre LERSTEAU

Date de la convocation : 1er mars 2023

Secrétaire de séance : Eva ROUSSEL

Date d'affichage électronique : 23 mars 2023

Nombre de membres : En exercice : 34 Présents : 23 Votants : 26

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

⁻ Date de sa réception en Préfecture :

Date de sa publication et/ou de sa notification

Délibération 2023/01

OBJET: Débat d'Orientations Budgétaires-Exercice 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles 5211-36 et L 5711-1,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République),

Considérant que le document joint à la présente note de synthèse a pour objet de fournir au Comité les éléments d'appréciation lui permettant de fixer les orientations à adopter pour la mise au point du budget 2023 sur lequel il devra définitivement se prononcer au mois d'avril 2023,

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité, Après en avoir délibéré A l'unanimité.

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023.

APPROUVE le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023.

Pour Extrait Conforme A Versailles le 08 mars 2023

Le Président

Erik LINQUIER